Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 66 (1986)
Heft: 2

Rubrik: Les marchés financiers français et suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JACQUES DE DUMAST

« Quel avenir pour la place financière de Paris ? »

Ayant 36 ans d'activité dans la « banque », il m'est particulièrement agréable d'écrire quelques lignes sur « l'avenir de la place financière de Paris », sujet rebattu depuis plus de 36 ans mais, à mon avis, cette fois-ci actuel et non pas futuriste comme il l'a trop souvent été.

Paris n'avait pas d'avenir comme place financière, il en a un aujourd'hui.

Tous les exemples le montrent : pour qu'une place financière existe, et qui dit place financière sous-entend place financière internationale, la première condition est la liberté : liberté des changes bien sûr, liberté de transfert, liberté d'ouverture, liberté d'emploi etc...

Sans vouloir parler des « Paradis fiscaux » qui justifient leur existence pour d'autres raisons, c'est bien grâce à cette « liberté » que vivent des places comme Hong Kong ou Singapour et que Londres, New York ou Zurich ont pu et su se placer dans les premières.

Or, pour la première fois depuis trente ans, un contexte international particulièrement favorable et une volonté politique affirmée donnent à Paris la chance de pouvoir participer sans fausse note au grand concert de la finance internationale.

Il n'est pas indifférent de constater que c'est sous un régime socialiste qu'en France, le coup d'envoi de la libéralisation et de la déréglementation a été donné. Le malheureux Colbert, un bien Grand Homme pourtant, est chargé de tous les maux et c'est au nom du Colbertisme que l'État pendant des décennies a tout contrôlé, dirigé, possédé. Tout cela est fini.

Nous sommes en tous cas sur la bonne voie, c'est une question de temps ; un à un, les derniers contrôles sont supprimés et les dernières barrières tombent sur le chemin de cette liberté, condition numéro un pour donner à Paris la possibilité de devenir une vraie place financière.

C'est un fait, et un fait sur lequel les partis politiques de toutes tendances sont donc d'accord. C'est ce que vient de confirmer le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, Edmond Balladur, lors du colloque organisé par les anciens élèves de l'École Polytechnique :

« – Vous avez besoin de plus de liberté. L'État vous offre ce cadre de liberté. »

Liberté, oui, mais pour quoi faire ?

Une place financière est en fait un amalgame et ne se réduit pas à une Bourse des Valeurs, mais cette Bourse en est tout de même un des éléments de base. Classée au 10e rang en 1980, derrière la Bourse de Kuala Lumpur, la Bourse de Paris a en quelques années commencé à retrouver un rang plus normal qui, pendant bien longtemps, se situait presque à égalité avec celui de Londres et en tout cas avant New York.

La moyenne quotidienne des transactions sur le marché des actions à Paris a évolué de la façon suivante :

1983 :	400	millions
Janv. 1986 :	1,3	milliard
Fév. 1986 :	1,5	milliard
Mars 1986 :	2,2	milliards

Sur le marché des obligations, le plus important à Paris, l'évolution a été la suivante :

1983 :	900	millions
Janv. 1986 :	4,6	milliards
Fév. 1986 :	6,1	milliards
Mars 1986 :	7,8	milliards

Quant à la capitalisation boursière de la place de Paris, elle peut être estimée à fin 1985 à 830 milliards de francs pour les actions et à 1 600 milliards de francs pour les obligations.

Le rang de Paris se situe maintenant bien loin derrière New York qui représente à peu près 40 fois la capitalisation de Paris, derrière Londres, Tokyo et Francfort, mais à peu près à égalité sur les places suisses prises dans leur ensemble.

Tout cela a été rendu possible grâce aux initiatives des Agents de Change : création du Second Marché rendant les introductions en Bourse plus faciles, informatisation accélérée (système F.I.A.C. emprunté à la Bourse de Toronto), meilleure information, meilleur contrôle imposés par la Commission des Opérations de Bourse (C.O.B.). La Bourse de Paris devient plus liquide, plus rapide et plus transparente.

Mais la liberté plus complète qui sera retrouvée prochainement avec la suppression de la devise-titre n'est pas en soi suffisante.

Les marchés sont de plus en plus sophistiqués et demandent en particulier des banques plus de souplesse. Nous sommes sur la bonne voie.

Le marcé en continu, la fonction de contrepartiste, deviennent, ou vont devenir des réalités. Les Agents de Change concernés au premier chef par cette évolution sont à l'écoute du fameux « Big Bang » qui doit résonner prochainement en Grande-Bretagne et sont déjà sur la voie de l'adaptation.

La Bourse des Valeurs est un des éléments essentiels de la constitution d'une place financière, mais pas le seul.

A côté d'elle, il y a la fonction de « Banque » et cette fonction de « Banque », hyperprotégée en France pendant plus de quarante ans, est en pleine évolution.

Elle est d'abord en pleine évolution au plan mondial et la banque de l'an 2000 n'aura plus rien à voir avec la banque d'aujourd'hui.

Dans ce domaine, Paris a la très grande chance de pouvoir en même temps se transformer de l'intérieur grâce à une persévérance dans l'étude des nouvelles techniques qui a conduit aux premières places pour l'utilisation des cartes à mémoire, du Minitel et de la « Banque à domicile », et de l'extérieur grâce à une liberté enfin retrouvée qui donnera la possibilité de compléter un réseau et une présence internationale se situant déjà au deuxième rang mondial, juste derrière les États-Unis.

La France se place, sans conteste, au premier rang mondial en matière de diffusion de la monnaie électronique et elle a été la première, dès 1971, à généraliser l'usage des distributeurs de billets.

Dans le domaine de la « carte à puce », là aussi, la France est en avance. Une expérience pratique est en cours de réalisation à Rennes.

Comme le dit Raoul Bellanger, Président du Groupement des Cartes Bancaires, « la puce fera fonction de porte-monnaie ». La communauté bancaire y viendra, mais pas avant trois ans, trois ans d'avance pour nous.

Elle est ensuite confrontée au nouveau paysage des marchés monétaires et financiers internationaux. La « déréglementation » conduira automatiquement à une croissance de ces marchés.

L'apparition de nouveaux produits dans les euromarchés sous forme de swaps d'intérêts ou de devises, d'Euro Commercial paper, de N.I.F. (note issuance facilities), de R.U.F. (revolving underwriting facilities) a été parfaitement bien perçue à Paris et remarquablement bien utilisée par la place financière. Une société d'État comme Gaz de France par exemple a pu, grâce à une parfaite connaissance de ces différentes techniques, réduire de façon exemplaire le montant de sa dette et les conditions de sa dette extérieure.

Il est vrai que toutes ces techniques sont « venues de l'étranger » et particulièrement de Londres, mais aujourd'hui elles sont parfaitement assimilées et utilisées par la place financière de Paris avec une technique tout à fait comparable.

Parallèlement, la faculté donnée aux entreprises d'émettre des billets de trésorerie, la création des Bons du Trésor en comptes courants, la réforme du marché hypothécaire, la création du M.A.T.I.F. (marché à terme d'instruments financiers) tendent à l'instauration d'un véritable marché unique des capitaux.

Les études et rapports réalisés au cours de ces dernières années sont nombreux (François Bloch-Lainé, Dautresme, Tricot, Pastré etc...) mais montrent à quel point le désir de libéralisation et d'ouverture sont présents et combien l'utilisation des techniques nouvelles peut permettre à Paris de devenir une place financière.

Il y a ensuite la fonction de « Banque d'affaires », raccourci peut être de « investment bank » et « merchant bank ». Cette fonction n'a jamais été inexistante en France mais a plutôt été en sommeil après les succès des initiateurs dans ce domaine qu'ont été les Rothschild et les Lazard. Elles sont à nouveau présentes aujourd'hui et indirectement, grâce aux nationalisations de 1982, trouvent un champ d'action important au travers des privatisations. Les techniques mises en place, et là nous sommes à nouveau proches des marchés financiers, pour les émissions de titres qui sans en avoir le nom puisqu'ils n'avaient pas « droit de vote » étaient cependant des titres participant à la vie des entreprises et à ses résultats, ont été un champ d'expérience remarquable. Dans ce domaine, la place financière de Paris a déjà acquis une expérience assez grande et va, dans les mois qui suivent, en acquérir une plus grande encore.

Mais, en plus de l'aspect technique que cette privatisation revêt, la possibilité ainsi offerte à des groupes français et étrangers, ou bien français ou étrangers, de former de nouveaux ensembles puissants et capables d'utiliser toutes les « révolutions » des marchés financiers actuels donnent là encore à Paris l'occasion de se resituer en tant que place financière.

Cette privatisation donnera probablement aussi la possibilité de renforcer les fonds propres des banques françaises, élément très important de la crédibilité de ces maisons au plan international.

Mais à côté de cela, c'est toute la structure et la vocation de certaines banques qui peut et doit être revue.

Il n'est que d'entendre M. Jean-Michel Bloch-Lainé, Président de la Banque Worms, dire qu' « une banque sans bilan peut s'imaginer très bien » (gestion de S.I.C.A.V., engagements par signature, commissions etc...) pour constater que, dans ce domaine, la place financière de Paris se situe bien et se montre imaginative.

C'est une chance unique où la conjoncture d'une évolution internationale, d'une libéralisation interne et d'une volonté politique créent une situation qui donne à Paris la possibilité de devenir une place financière de dimension internationale.

Les ingrédients sont déjà là et si aujourd'hui 150 banques internationales sont présentes ou représentées à Paris, c'est bien parce qu'elles espèrent pouvoir tirer des avantages concrets de cette présence.

La liberté d'installation est d'ores et déjà totale : aucune discrimination entre banques françaises et étrangères, et ces dernières ont déjà, au cours des dernières années, augmenté très considérablement leur part du marché. Cette part dans le total des situations des banques A.F.B. est passée de 12 % en 1972 à près de 20 % en 1984.

Cette situation fait de Paris la troisième capitale bancaire mondiale après New York et Londres, mais n'est pas suffisante pour en faire la troisième, ni même la quatrième place financière.

La Suisse considère représenter, après New York et Londres la troisième place financière internationale du monde et cela est probablement exact.

Il ne s'agit pas pour Paris de lutter seulement pour un rang, mais plutôt de participer avec tous à la fantastique progression des marchés financiers. Tout est presque en place pour cela et l'avenir de la place financière de Paris, oui, j'y crois.

JEAN-LUC DE BUMAN

Abord du marché financier suisse

Ce ne sont pas d'aujourd'hui que datent les échanges financiers entre la Suisse et la France. Dans notre contexte, celui de l'abord du marché suisse des capitaux par des entités françaises, il faut noter que les diverses réglementations actuelles, n'ont pas toujours été de mise. Songeons simplement à la campagne de Napoléon en Égypte financée bon gré mal gré par le trésor de Berne ou encore son passage du Grand St-Bernard. Certes, pas d'argent pas de Suisse, mais avec quelque intérêt le franc suisse est disponible pour la France, comme par exemple les emprunts 3 3/4 % et 4 % de la République en 1938.

Le marché suisse des capitaux pour débiteurs étrangers est selon les statistiques de 1985 le deuxième en volume, précédé par l'euro-dollar mais largement devant l'euro-DM et l'Écu.

Il a gagné une réputation de source de capitaux fiable, sérieuse, continue et avantageuse. Contrairement à l'euro-marché, le marché suisse est encore partiellement réglementé. Il répond d'une Note relative aux dispositions appliquées aux exportations des capitaux émise par la Banque Nationale Suisse dans le cadre de l'exercice de ses fonctions prévues par la Loi Fédérale sur les banques et les Caisses d'épargne. Cependant, il ne connaît aucune restriction pouvant entraver la bonne marche du marché dans une économie libérale. Nous allons revenir plus en détail sur l'aspect juridique, pour ensuite passer en revue les usages du marché. Puis nous considérerons les principaux instruments et leurs caractéristiques, l'accession au marché et certains aspects de la documentation.

MARCHES INTERNATIONAUX DES CAPITAUX

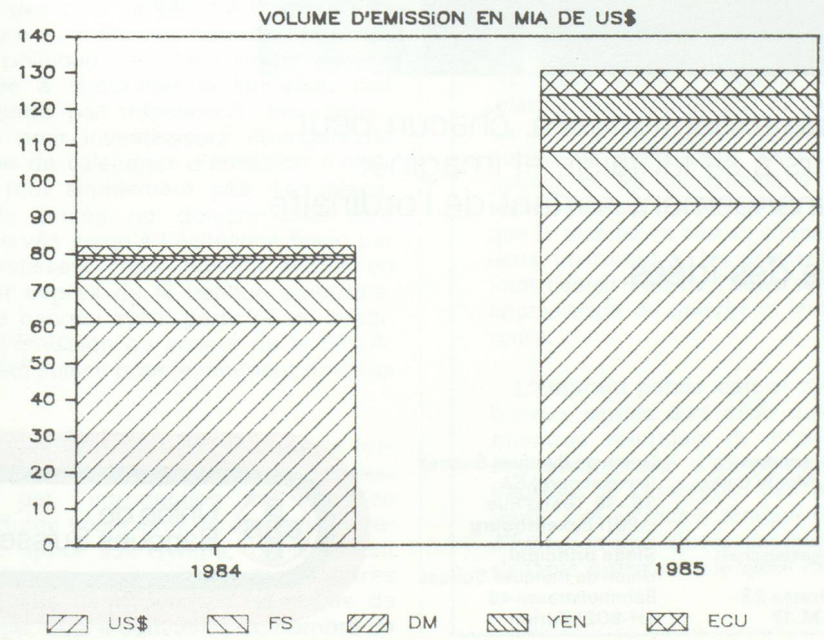

Environnement juridique

Le marché suisse des capitaux est un marché national dont le cadre juridique est déterminé par la Loi Fédérale sur les Banques et les Caisses d'épargne. Cette loi fixe entre autres les attributs de la Commission Fédérale des banques, parmi ceux-ci, celui de l'octroi ou du retrait des licences bancaires. Le Code Fédéral des Obligations sert de base aux contrats d'emprunt et détermine la nécessité et le contenu du prospectus d'émission pour les emprunts publics et les opérations relatives aux fonds propres (co. art. 631, 632, 651, 1156).

La Banque Nationale Suisse par sa Note relative aux exportations de capitaux applique sa mission générale de maintenir des taux d'intérêts et de change en ligne avec les objectifs macro-économiques.

Elle détermine les autorisations nécessaires pour émettre, définit la durée des instruments, les délais de remboursement anticipé ainsi que d'autres règles relatives au négoce des titres.

L'Instance Suisse d'Admission fixe le cadre pour l'introduction d'un titre aux bourses suisses. Cette dernière émet aussi quelques règlements. L'objectif principal de l'Instance est la protection des intérêts de l'investisseur et le bon fonctionnement du marché secondaire. Sur le plan fiscal, les emprunts sont soumis, à l'émission, au droit de timbre et lors du négoce à un impôt sur le chiffre d'affaires.

Instruments

Le marché suisse connaît trois types de transaction, l'emprunt public, le placement privé et le crédit financier.

ADVICO

L'imagination

Marque d'une banque universelle

Dans une banque exceptionnelle, chacun peut donner libre cours à sa fantaisie et imaginer des formes de financement sortant de l'ordinaire.

UBS – la banque des idées.

UBS en Europe
Francfort-sur-le-Main, Londres, Luxembourg, Madrid, Monte Carlo, Moscou

Banques affiliées
Schweizerische Bankgesellschaft (Deutschland) AG
Bockenheimer Landstrasse 23
D-6000 **Frankfurt a.M. 17**

Union de Banques Suisses (Luxembourg) SA
36–38, Grand'Rue
L-2011 **Luxembourg**

Siège principal
Union de Banques Suisses
Bahnhofstrasse 45
CH-8021 **Zurich**

Union de Banques Suisses

Les deux premiers se distinguent principalement par la durée, la coupure, le prospectus, la cotation et le marché secondaire.

L'emprunt public, le classique, est offert en souscription publique auprès des investisseurs en Suisse. Cette offre s'accompagne d'un prospectus d'émission et l'emprunt, dont la coupure est de Fr. S. 5.000 minimum, est généralement coté aux bourses suisses. La durée minimale est de 8 ans pour aller jusqu'à une échéance indéterminée, le droit suisse ne reconnaissant en principe pas l'éternité. L'emprunt public peut être de différentes catégories, par exemple à option, convertible, de rang subordonné ou encore à double monnaie.

Le placement privé peut aussi connaître ces formes particulières. Par contre, sa durée maximale doit être comprise entre 18 mois et 8 ans, il n'est pas coté et sa coupure est de Fr. S. 50.000. Par conséquent, il s'adresse à une autre frange d'investisseurs.

Le crédit financier est en fait un crédit bancaire à moyen terme dont des tranches sont offertes en sous-participation à des investisseurs ou encore à des banques dans le cadre d'un syndicat.

En guise d'illustration de l'importance de ces instruments, on peut mentionner qu'en 1985 le volume des emprunts publics s'élevait à près de Fr. S. 17 milliards contre plus de Fr. S. 19 milliards pour les placements privés et 10 milliards pour les crédits bancaires.

Accession au marché

L'accession au marché suisse est l'une des plus simple qui soit, dans la mesure ou la Banque Nationale poursuit une politique de libéralisation qui l'a menée à supprimer la limitation des montants par transaction, les restrictions pour investisseurs étrangers, la notion de calendrier d'émission n'existant tout simplement pas. Les placements privés ne doivent plus être conservés jusqu'à l'échéance finale par l'investisseur mais doivent rester en dépôt auprès de la banque émettrice, d'une banque ayant participé au syndicat d'émission ou encore de la SEGA, Société suisse pour le virement de titres S.A.

Indépendamment de ces aspects formels, le marché s'est rendu plus accessible par l'introduction de nouvelles structures financières faisant très largement appel aux swaps, qu'ils soient d'intérêts ou de monnaies, ou à d'autres méthodes de converture de risque de change. Ceci a convaincu un nombre de plus en plus grand de débiteurs étrangers à profiter des occasions d'arbitrage sans s'exposer eux-mêmes.

Quelques mots sur les syndicats.

Pour les emprunts publics, le syndicat le plus important est le permanent qui regroupe l'ensemble des grandes banques suisses, les banques cantonales et les associations de banques privées. A ce syndicat peuvent se joindre, sur une base ad-hoc, des banques étrangères ayant un domicile en Suisse. Ce syndicat est toujours dirigé par l'une des trois grandes banques, l'U.B.S., la S.B.S. ou le C.S. D'autres syndicats existent, dirigés principalement par des banques telles que la Handelsbank, Morgan Guaranty, Kredietbank, Soditic, pour n'en citer que quelques-unes. Les placements privés ne connaissent pas de syndicat fixe, chaque banque domiciliée en Suisse pouvant agir en qualité de chef de file et former un syndicat.

Documentation

Quel que soit l'instrument, le contrat d'emprunt comporte un certain nombre de clauses telles que « clause négative », « défaut de paiement », « statut fiscal », « force majeure », « dissolution », « vente ou fusion », « réorganisation » et « substitution de débiteur ». Le contrat prévoira aussi une garantie sous forme de caution solidaire en cas de besoin. L'ensemble du contrat est soumis au droit et for de juridiction suisse.

Comme déjà mentionné, l'emprunt public s'accompagne d'un prospectus d'émission informant l'investisseur sur le débiteur, sa structure, ses activités et résultats obtenus et ses perspectives. Le prospectus, en fait une lettre aux investisseurs, est imprimé et distribué à l'intérieur du syndicat et est délivré à tout un chacun. Une version abrégée est publiée dans les principaux journaux. Le placement privé n'est pas accompagné d'un prospectus, mais le chef de file est tenu d'informer objectivement l'investisseur. Il le fait au moyen d'un court mémorandum résumant activités et résultats : ce document n'est en rien un prospectus d'émission et n'engage pas par-là la banque émettrice ou le débiteur.

A ce jour, ce ne sont pas moins d'une cinquantaine d'emprunts de débiteurs français qui sont cotés au tableau principal de Zürich, représentant une valeur de Fr. S. 4,2 milliards. Parmi les débiteurs nous notons entre autres E.D.F., la C.N.T., la C.N.E., le Gaz de France, la C.C.C.E., la B.N.P., le C.F.F., la B.F.C.E. et la Compagnie Française des Pétroles. Tout récemment, Thomson a émis un emprunt à option de Fr. S. 100 millions à 4 1/2 % pour dix ans qui a remporté un grand succès.

Ainsi, le marché suisse des capitaux, de par sa solidité et sa qualité, est sans aucun doute une source de fonds pour les débiteurs français.

Note

En date du 29 mai 1986, la Banque Nationale Suisse a modifié sa Note relative aux exportations de capitaux. La BNS a entre autre supprimer la notion de durée pour les emprunts publics et les placements à moyen terme (Notes). Cela signifie en clair que le marché va encore connaître ces deux instruments, les débiteurs pouvant choisir l'un ou l'autre selon leur appréciation du marché et leur préférence.

L'emprunt public, coté et traîté aux bourses suisses doit avoir une dénomination minimale de Fr.S. 5'000, être accompagné d'un prospectus et s'adresse à l'ensemble des investisseurs. Ces éléments rendant les frais d'émission plus élevés, cet instrument s'adapte mieux aux longues durées.

L'ancien placement à moyen terme (Notes), non coté mais traité hors bourse, va continuer d'avoir une dénomination de Fr.S. 50'000, sans être accompagné d'un prospectus d'émission mais simplement d'une information établie par la banque chef de file au profit de ses clients intéressés. Le coût d'émission étant par conséquent moins élevé, ceci rend les notes intéressantes pour les moyennes durées. Ce qui se passera par la suite en ce qui concerne un véritable placement privé n'est pas encore déterminé.

Cette libéralisation devrait rendre le marché suisse encore plus attrayant pour les débiteurs étrangers.

9.6.86

Un organisme immobilier conçu et structuré pour

VENDRE — ACHETER
GÉRER — LOUER

tous biens immobiliers

NEVEU & Cie

75016 PARIS
103, bd de Montmorency
16 (1) 47.43.96.96

Président-Directeur Général : Xavier BRUN.

BANQUE LOUIS-DREYFUS

AFFILIEE AU GROUPE LOUIS DREYFUS ET A LA BANQUE BRUXELLES LAMBERT

La Banque Louis-Dreyfus vous propose :

- des produits financiers à la mesure des exigences d'une clientèle avertie :
  - Fonds communs de placement diversifiés
  - SICAV
- une gestion personnalisée de patrimoine

SIEGE SOCIAL : 6, RUE RABELAIS 75008 PARIS TEL. : (1) 43.59.07.59

Une banque à taille humaine BANQUE LD *La qualité du sur mesure*

BANQUE LOUIS-DREYFUS EN SUISSE S.A. BAHNHOFSTRASSE 98 8023 ZURICH TEL. : (411) 211.30.12

– 2 300 Agences en France
– Un réseau mondial dans 70 pays

GENÈVE : Direction pour la Suisse et Agence, place Bel-Air,
Tél. : (022) 21.67.33

ZURICH : Agence, Bahnhofstrasse 62
Tél. : (01) 211.42.81

Crédit Lyonnais Finanz AG Zurich
Bahnhofstrasse 62
Tél. : (01) 221.10.60

CL **CREDIT LYONNAIS**

PHILIPPE MOSER

Introduction en Suisse d'un marché d'options et d'instruments financiers à terme
TO & FF
(Traded options and Financial Futures)

Ces dernières semaines, de nombreux articles parus dans la presse helvétique et étrangère, mentionnant l'introduction d'un marché d'options et d'instruments financiers à terme en Suisse, ont attiré l'attention des investisseurs, toujours à la recherche de produits plus sophistiqués. A l'heure actuelle, cet événement est attendu avec impatience, voire parfois avec anxiété, vraisemblablement inhérente à l'introduction de toute nouveauté.

Les développements boursiers de ces dernières années ont été suivis de très près par la communauté financière suisse et, bien que l'introduction d'un marché d'options et d'instruments financiers à terme paraisse très récente, les bourses helvétiques ont depuis quelques années déjà envisagé son implantation. En fait, ce projet n'est pas, comme on pourrait l'imaginer, un projet solitaire ; il fait bien partie d'un plan général de modernisation de nos bourses par l'amélioration des structures techniques et l'élargissement des services offerts. Ces projets ont recours aux derniers développements électroniques et peuvent se définir ainsi :

L'IC, information corbeille

Cela consiste en un renforcement des bourses par un système d'information amélioré. L'accès à toutes les cotations des bourses de Bâle, Genève et Zürich sera ainsi possible en temps réel, aussi bien à la Corbeille qu'à l'extérieur de la bourse. Pour l'heure, l'expérience se résume aux trois grandes places, mais sera étendue à toutes les bourses suisses. Sa mise en service a eu lieu en mars de cette année.

Le TT, traitement de transaction

Cela consiste en un système informatisé, centralisé à la Bourse qui permet une rationalisation des travaux d'après bourse. Chaque membre de la Corbeille aura la possibilité d'introduire pendant les séances de bourse, toutes les données correspondantes aux exécutions et d'en vérifier l'exactitude (montant, contreparties etc.). Le système se chargera de regrouper, de pointer toutes ces données et de les mettre à la disposition des membres de la Corbeille, sur support informatique, prêt à l'utilisation sur leur système informatique propre, évitant une double entrée par les opérateurs.

Le MAPO marché assisté par ordinateur

Il offre une possibilité d'extension du marché proprement dit. Dans sa version originale, c'est en fait un système de « trading » manuel, à caractère national, qui permet la recherche de contreparties et d'opérer ainsi dans le marché. Il est prévu en particulier pour les très nombreux titres, peu actifs, comme les « notes » par exemple, mais également pour les opérations d'un second marché. Dans sa version finale, le Mapo pourrait être à même de remplir, en plus, toutes les fonctions d'une bourse automatisée, et d'intégrer le marché des options et d'instruments financiers. La tradition de la Corbeille et du marché à la criée sera maintenue pour les titres activement traités.

Après analyse du volume de travail nécessaire à l'implantation d'un système automatique pour le projet « TO & FF » dans le système Mapo et de par la volonté des grands établissements bancaires d'accélérer l'introduction de ce nouveau marché, il a été décidé d'examiner sous quelle forme un système de marché électronique, existant à l'étranger, pourrait être rapidement utilisé en Suisse.

A ce stade, nous pouvons nous demander pourquoi un système électronique et automatique, plutôt qu'une structure similaire aux marchés étrangers.

La structure même des opérations boursières en Suisse et la fonction des participants dans le marché ont de tout temps été très différents des marchés étrangers. Envisager un changement complet de nos structures afin de simplifier l'introduction de nouveaux marchés nous a semblé extrêmement difficile à mettre en place. Cela aurait nécessité un bouleversement complet des places boursières helvétiques tant sur le plan technique que pratique, créant des coûts et des problèmes de personnel importants. Cela aurait également nécessité la création de nouvelles fonctions, non disponibles à ce jour, telles que les « floor brokers » pour ne mentionner qu'eux. Une répartition de ce marché sur plusieurs bourses aurait probablement nui à son efficacité et à sa liquidité. Tenant compte que les marchés suisses ont démontré leur efficacité, leur sécurité et leur rendement depuis de longues années et en analysant les conséquences d'un tel changement, nous avons cherché à développer un produit différent, susceptible de s'adapter à nos marchés et répondant de près à la structure des marchés étrangers. Après de longues considérations et prises de positions des différents participants potentiels, le choix s'est donc porté sur un système de tra-

ding entièrement automatisé, première mondiale ambitieuse s'il en est, puisqu'il n'existe à ce jour aucun système pouvant répondre à toutes les exigences du marché tel que nous l'avons envisagé en Suisse.

A fin décembre 1985, un groupe de travail, formé de spécialistes a commencé son activité à plein temps et début janvier 1986 vit le réel démarrage du projet (TO & FF).

Le projet « TO & FF » englobe les fonctions suivantes :

- l'évaluation, le développement et la mise en place d'un système automatique de transactions, de compensation et d'administration
- La définition des produits
- La formation et le marketing
- Les implications légales et juridiques
- L'élaboration d'une surveillance de marché adéquate
- L'intégration du projet dans le MAPO, s'il y a lieu.

D'une façon générale, le projet « TO & FF » englobe toutes les fonctions nécessaires aux participants. Seule la relation clientèle/participants ne fait pas partie du projet pour des raisons de confidentialité.

L'évaluation des systèmes de « trading » étrangers disponibles démontre qu'aucun système ne peut répondre à plus de 50 % à nos exigences, non tellement par leur qualité, mais principalement par le fait qu'aucun système n'est à même de remplir, à ce jour, la totalité des fonctions que nous désirons avoir.

L'évaluation des systèmes existants ne peut pas, elle-même, suffir à prendre une décision définitive quant au choix d'un système.

Nous devons tenir compte, en outre, d'autres paramètres comme la durée de vie estimée de chaque équipement, la structure technique (compatibilité avec les équipements actuels et prévus dans les bourses, les possibilités d'extension en vue d'une expansion importante du volume), l'appui des vendeurs du système, le coût actuel et les frais inhérents à l'amélioration des fonctions.

État actuel du projet

A ce jour donc, la première phase d'activité du groupe de travail est terminée. L'évaluation des systèmes de marché est achevée ainsi que celle des systèmes de compensation et d'administration. Un système de bourse électronique automatique, une structure technique, une structure de marché, les participants potentiels, les coûts d'investissement et le budget de fonctionnement ont fait l'objet d'une recommandation. Une dernière évaluation du système Mapo est en cours afin de définir si l'on ira définitivement vers l'achat d'un système étranger ou si les progrès réalisés ces derniers mois sur le Mapo permettent d'envisager son utilisation dans un temps relativement court. Toutes ces recommandations du groupe de travail seront examinées à la prochaine séance de la Commission Tripartite Bourse, organe supérieur de décisions et les prises de décisions finales sont attendues pour la fin mai.

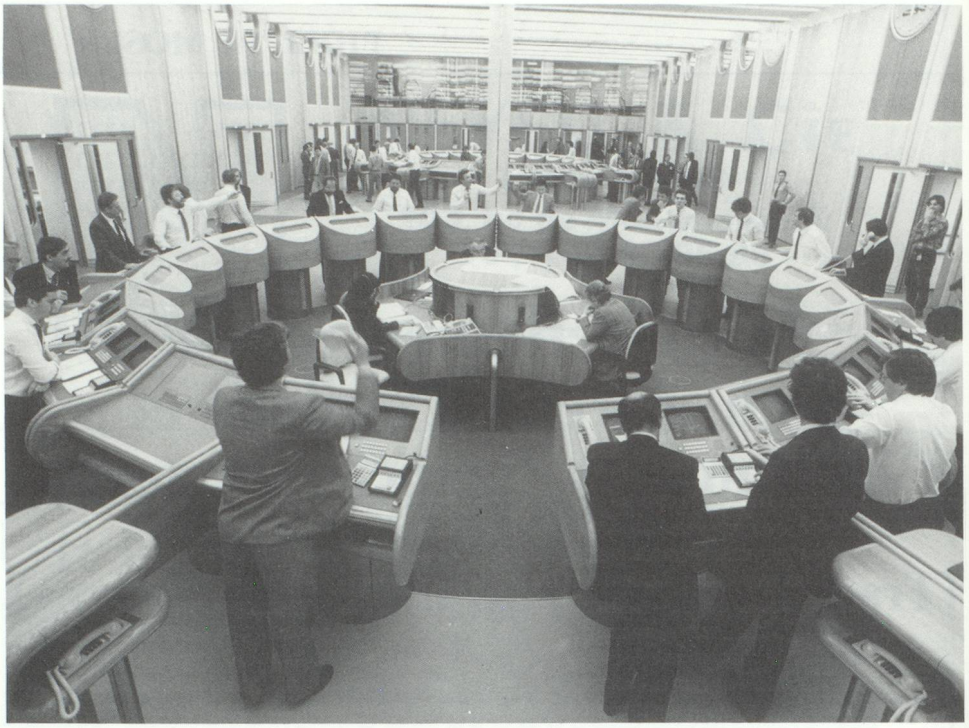

Nouvelle bourse de Genève : Corbeille des actions suisses et étrangères.
Architectes : H. + E. Werner, Zürich.
Photo Blatt, Genève.

A la vue des premiers résultats, il apparaît clairement que le travail de développement des systèmes existants, particulièrement au niveau de la programmation, demeure très important. Sans chercher à obtenir un système correspondant à 100 % à l'idéal, il nous faut sans nul doute augmenter la capacité du système, en voie d'être désigné comme gagnant afin qu'il soit à même de traiter non seulement les options, les instruments financiers à terme, un indice boursier mais, dans un avenir plus lointain, certains contrats à terme comme l'or par exemple.

Comme nous pouvons aisément l'imaginer, les conséquences directes de l'introduction des options sont importantes et de nombreuses corrélations existent entre ce projet et les marchés actuels.

Que ce soit, par exemple, pour traiter les options ou pour traiter un indice, le système d'appel des valeurs, pratiqué en Suisse, ne peut pas correspondre à ces deux marchés. La nécessité de pouvoir se référer au cours de l'action en continu afin de coter son option est évidente.

A cette fin, les bourses de Bâle, Genève et Zürich étudient la possibilité de créer une nouvelle corbeille ou de changer l'appel de certains titres.

Bien d'autres points sont encore ouverts. Il nous reste à définir quelles seront les actions à options, la possibilité d'emprunter des titres, la spécification des contrats, le « trading algorithm » du système, la définition des écrans vidéo, la structure juridique de cette nouvelle bourse, la mise en place d'un plan de marketing, de formation et bien d'autres détails.

Toutes ces tâches incombent au groupe de travail et sont déjà planifiées. Le début du marché est prévu dans le courant du 2e trimestre 1987.

En conclusion, par l'introduction de nouveaux marchés de pointe et par la modernisation importante des structures techniques, les bourses suisses veulent démontrer leur faculté d'adaptation à l'environnement économique et ainsi justifier au plus près, leur réputation de places financières internationales.

Évolution des actions suisses en 1985

La Bourse des valeurs suisses (1) a enregistré en 1985 une performance remarquable, l'indice général S.B.S. passant du niveau 406 le 4 janvier 1985, au niveau 636 en fin d'année, soit une hausse de 57 %.

Il s'agit de l'une des meilleures performances enregistrées par les marchés financiers mondiaux en 1985 (en termes d'indices nationaux) : elle n'est dépassée que par l'Italie : + 110 % et l'Allemagne : + 78 %, mais se place nettement avant la France : + 47 %, les États-Unis : + 29 %, la Grande-Bretagne : + 22 % et le Japon : + 12 %.

En termes de capitalisation boursière, la bourse suisse se situe au 3e rang en Europe avec 90 milliards de $ U.S. au 31 décembre 1985, les deux premières étant la Grande-Bretagne (328 milliards de $) et l'Allemagne (179 milliards de $). A titre de comparaison, la capitalisation boursière à fin 1985 des États-Unis représente 1955 milliards de $ et le Japon 909 milliards de $.

Depuis le début de l'année 1986, le marché suisse a poursuivi son ascension et a atteint son plus haut niveau à 673,4 – en termes d'indice S.B.S. – le 18 janvier.

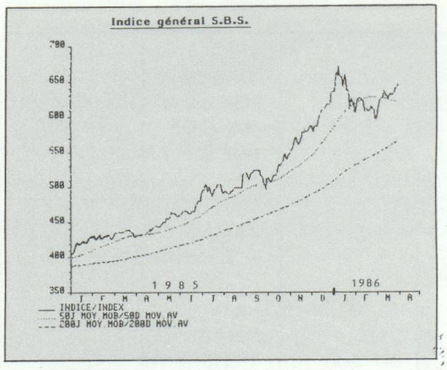

Ensuite, le marché a enregistré une correction de près de 12 %, amenant l'indice à 596,4 à fin février.

Depuis, le marché s'est raffermi et se retrouve pratiquement à son plus haut niveau, 670,3 le 18 avril.

(1) Cette expression regroupe en fait les Bourses de Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne et St-Gall.

Au niveau actuel, le price-earning ratio du marché (rapport cours/bénéfice) se situe à 13,5, ce qui est un niveau historiquement élevé pour la Bourse suisse, mais un niveau raisonnable par rapport aux principales bourses mondiales (cf. tableau 1).

Cette hausse du marché suisse en 1985 et au premier trimestre 1986, tout comme celles des principales bourses mondiales, s'explique par les raisons suivantes :

- Croissance de près de 3 % en volume du PNB des pays de l'O.C.D.E. en 1985 et anticipations favorables pour 1986.
- Désinflation dans l'ensemble des pays occidentaux en 1985 et plus nettement encore en 1986.
- Baisse du dollar U.S. qui est globalement positive pour les économies européennes.
- Forte baisse des prix de l'énergie : plus de 50 % de baisse du pétrole au cours de ces quatre derniers mois.
- Poursuite de la baisse des taux d'intérêt, selon une politique concertée des principales économies occidentales.
- Tout ceci a pour conséquence une hausse des bénéfices des sociétés et, parallèlement, une progression importante des marchés financiers.

De manière plus spécifique, la bourse suisse a bénéficié, en plus, des facteurs suivants :

- Situation et perspectives économiques satisfaisantes (cf. tableau 2) : Pour 1986, les prévisions sont les suivantes :
  - Taux d'inflation de 1,5 %.
  - Excédent de la balance des opérations courantes de 4,25 Mds de dollars.
  - Taux de chômage de 0,5 %.
  - Équilibre budgétaire.
- Niveau modéré de la bourse suisse par rapport aux principales bourses mondiales, d'où un « effet de rattrapage » en 1985.
- Afflux de capitaux étrangers, lié notamment à l'anticipation d'une

Tableau 1

	Taux d'inflation	P/E du marché (*)
États-Unis	3,6	14,5
Japon	0,5	32,0
Grande-Bretagne	4,0	13,8
Allemagne	0	16,9
Canada	4,1	15,6
Suisse	**1,5**	**13,5**
France	3,0	19,0
Italie	6,5	40,0
Pays-Bas	0,5	8,6

(*) *Source : Capital International Perspective.*

Tableau 2

Situation et perspectives de l'économie suisse

	Taux de croissance	
	1985	1986
Produit intérieur brut	3,75	2,25
Production industrielle	4,0	3,5
Consommation privée	1,5	2,0
Consommation publique	2,0	1,25
Formation brute de capital fixe	4,75	3,0
Exportations	8,5	5,0
Importations	5,5	5,5
Prix à la consommation	3,25	1,5
Taux de chômage	0,8	0,5
Balance des opérations courantes (Milliards $)	3,5	4,25

Prévisions O.C.D.E. – décembre 1985.

valorisation du Franc suisse par rapport au $ U.S.

- Présence plus active des investisseurs institutionnels suisses, et en particulier des caisses de retraite, du fait de l'assouplissement de la réglementation de leurs placements.
- Forte concentration des valeurs suisses : les 10 premières capitalisations boursières représentent 60 % de la capitalisation boursière totale (cf. Tableau 4 des principales valeurs suisses).

Valeurs suisses cotées à Paris

A l'heure actuelle, Nestlé est la seule société suisse cotée au marché officiel de la Bourse de Paris. Elle est d'ailleurs pour l'instant la seule valeur suisse qui soit cotée sur plusieurs places financières européennes (Amsterdam, Dusseldorf, Francfort, Vienne et Paris).

Bien qu'elle ne soit pas une société suisse, mais une organisation internationale, la Banque des Règlements Internationaux – introduite à la Bourse de Paris en 1930 – est généralement assimilée à une valeur suisse, son siège étant à Bâle et sa comptabilité en Francs suisses – or. Elle est d'ailleurs considérée comme une valeur indexée sur l'or.

Le nominal de l'action B.R.I. est de 2 500 francs suisses – or (de 0,29 g d'or fin) les actions sont libérées du quart et les cessions sont soumises à l'agrément de la B.R.I. et de la Banque de France.

D'autre part, des affaires suisses très importantes sont cotées au Hors-Cote de Paris. Il s'agit de Alusuisse, Ciba-Geigy, Crédit Suisse, Hoffman-La Roche, Société de Banque Suisse, Union de Banques Suisses. Il faudrait y ajouter, toujours cotées au Hors-Cote, des valeurs d'importance moindre : International Pirelli, Holva, Finholsa et Carburateurs Zenith Suisse (Hors-Cote de Lyon).

A part Nestlé, dont les transactions ont atteint 725 M.F. en 1985, à la Bourse de Paris, les autres valeurs suisses cotées au Hors-Cote de Paris ont connu des volumes de transactions relativement faibles (cf. tableau 3), l'essentiel des opérations se faisant en fait directement sur les bourses suisses.

Tableau 3

Volume des transactions en 1985 en millions de F.F., à la Bourse de Paris

Nestlé	725
B.R.I.	44
Hoffman – La Roche	23
Crédit Suisse	40
Ciba-Geigy	112
S.B.S.	172
Alusuisse	1,7

Source : CAC.

Compte tenu de l'importance de la Bourse suisse, 3e en Europe et 6e dans le Monde en termes de capitalisation boursière, compte tenu aussi des résultats brillants de l'économie suisse et de ses grandes firmes multinationales, il serait tout à fait souhaitable d'assurer une information et une promotion plus importantes des valeurs suisses sur les principales places financières européennes.

Dans le contexte d'une internationalisation croissante des marchés des capitaux, la cotation des principales valeurs suisses sur les marchés officiels des Bourses européennes serait sûrement très bien accueillie par les investisseurs européens.

Tableau 4 Principales valeurs suisses

	Capitalisation boursière (en Mds de F.S.)	Cours au 15/4/86 (en F.S.)	Cours extrêmes 1985-1986 (en F.S.)	Bénéfice par action (en F.S.)		P/E 1986	Dividende brut payé en 1985 (en F.S.)	Rendement en (%)
				1985 (E)	1986 (P)			
Nestlé (P)	16,3	8 850	9 500-5 600	530	585	15	135	1,52
Union de Banques Suisses (P)	14,8	5 300	5 450-3 412	506	560	9,5	115	2,17
Société de Banque Suisse (P)	11,3	586	600- 345	59	65	9,0	12	2,05
Crédit Suisse (P-BP)	7,8	3 785	3 910-2 330	376	417	9,0	94	2,48
Ciba-Geigy	10,0	3 950	4 675-2 495	275	300	13,0	35	0,89
Hoffman – La Roche (1/10 du bon de jouissance)	7,5	12 375	14 150-8 225	615	700	18	122,50	0,98
Sandoz (P)	4,3	12 100	12 200-7 000	555	585	21	90	0,74
Zurich Assurances (P) ...	5,4	7 850	7 850-4 815	352	380	21	48	0,61
Winterthur (P)	3,6	7 300	7 300-3 690	275	310	23,5	57	0,78
Réassurances (P)	3,0	18 100	18 100-7 922	500	550	33	115	0,63

P : Action au Porteur.
BP : Bon de participation.

Les banques suisses en France

Quand on passe en revue le répertoire des banques françaises, c'est presqu'entièrement en vain que l'on y cherche le nom de quelques succursales ou filiales de banques suisses. Sur un total de 362 banques dénombrées au 1er janvier 1985 (sans les « mutuelles »), le Crédit Suisse est le seul et unique établissement suisse parmi les 148 « banques étrangères » en activité en France aux côtés d'une représentation sans guichet de la Société de Banque Suisse.

Une seule banque suisse en France

Les raisons de cette faible présence sont évidemment multiples. Elles tiennent sans doute en grande partie à la proximité géographique des centres financiers suisses et français et à la rapidité des relations directes établies entre eux. En moins de deux heures, l'homme d'affaires français va de Paris à Genève ou le banquier genevois sur les bords de la Seine... l'un et l'autre étant à pied d'œuvre auprès de son partenaire presqu'aussi rapidement que si une filiale implantée sur la place de Paris avait joué le rôle d'intermédiaire.

Mais les causes essentielles de cette quasi-absence des banquiers suisses des places financières françaises sont sans doute d'ordre juridique et administratif. La complexité de la réglementation des activités bancaires, le contrôle des changes, le cloisonnement administratif du crédit ainsi que les réticences de l'environnement ont probablement contribué pendant longtemps à tenir éloignée de Paris la plupart des entreprises bancaires suisses.

Le Crédit Suisse qui a pignon sur rue à l'Avenue des Champs-Élysées était à l'origine une émanation non pas de la banque zurichoise, mais de sa filiale du Proche-Orient à Beyrouth. Lors de sa création, en été 1980, cette filiale s'appelait « Crédit Suisse (Moyen-Orient) France » transformée depuis en « Crédit Suisse (France) ». C'est en raison des facteurs d'incertitude survenus au Moyen-Orient et à la demande des clients de cette région que la création d'un établissement français a été décidée. Les opportunités sur le plan bilatéral franco-suisse ont sans doute aussi été prises en compte sans cependant constituer un facteur déterminant à l'origine. Il n'en est plus de même aujourd'hui.

Une importante présence bancaire française en Suisse

A l'opposé de l'absence des Suisses en tant que filiales ou succursales des grandes banques sur la scène financière française, c'est un véritable engouement des maisons françaises que l'on observe en Suisse. Sur un total général de 573 banques et sociétés financières dénombrées en Suisse, 182 sont en mains étrangères dont 14 en mains françaises. En nombre, ces établissements français comptent donc pour près de huit pour cent de l'ensemble du groupe « étranger » en Suisse. Mais ces huit pour cent de français réunissent à eux seuls près de vingt pour cent des actifs incombant aux étrangers en Suisse. En termes financiers, leur « poids moyen » est donc plus de deux fois supérieur à leur poids numérique.

Face à cette présence considérable des établissements financiers français en Suisse, on peut se demander si le monde bancaire suisse n'est pas appelé à renforcer et à élargir ses bases françaises. C'est une question qui se pose d'autant plus que dans le passé les banquiers suisses avaient marqué de leur activité et de leur art la place financière de Paris. Même si l'on fait abstraction des banquiers huguenots établis en Suisse au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes puis revenus en France titulaires de la double-nationalité et dont quelques descendants comptent toujours parmi les grandes signatures de la banque française, les Suisses installés banquiers en France étaient fort nombreux.

La Banque de France : une ancienne banque suisse

Aux XVIIIe et au XIXe siècles les marchés de Lyon et de Paris exerçaient un attrait irrésistible sur les marchands et les financiers suisses. Si les banquiers proprement dits étaient encore clairsemés, ce sont les hommes du négoce qui – les possibilités d'investir en Suisse étant limitées – saisirent l'occasion des besoins d'argent chroniques de la France pour y placer leurs capitaux. Certes, la banqueroute retentissante de John Law en 1720 en dispersa quelques-uns de même que la ruine spectaculaire du Saint-Gallois Antoine de Hogguer (Högger) qui perdit quelque cent millions de francs-or en créances impayées sur le Trésor royale. C'est pourtant en nombre que les financiers suisses se fixèrent à Paris à la fin de l'Ancien Régime et sous le Consulat.

La liste des banquiers parisiens avec lesquels traitait à l'époque Jean Conrad Hottinguer (établi lui-même comme banquier depuis 1786) est éloquente. Les noms suisses y abondent ; citons au hasard le Vaudois Grand, le Neuchâtelois de Rougemont, le Bernois Haller, le Saint-Gallois Sellonf (Schlumpf), le Winterthourois Biedermann, le Genevois Thellusson, le Bâlois Sartorius...

La banque d'Escompte fondée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle par le Genevois Étienne Delessert a été transformée en 1800 par Bonaparte en Banque de France. A son origine, l'actuel institut d'émission français était une « banque suisse ». D'ailleurs jusqu'à sa nationalisation en 1936 des banquiers suisses de Paris faisaient traditionnellement partie de son Conseil de régence.

Mais il faut rappeler que Paris n'était pas la seule place financière qui avait su attirer les financiers suisses. On en trouvait un peu partout en Europe et au-delà. Ainsi au début du XIXe siècle, la banque centrale d'Autriche était dirigée par le Thurgovien Hippenmeyer et le Zurichois Steiner. Et quand, en 1803, la France veut vendre la Louisiane aux États-Unis, le président Jefferson enverra à Paris son Secrétaire au Trésor qui n'est autre que le Genevois Albert Gallatin... et qui d'ailleurs conclura l'affaire.

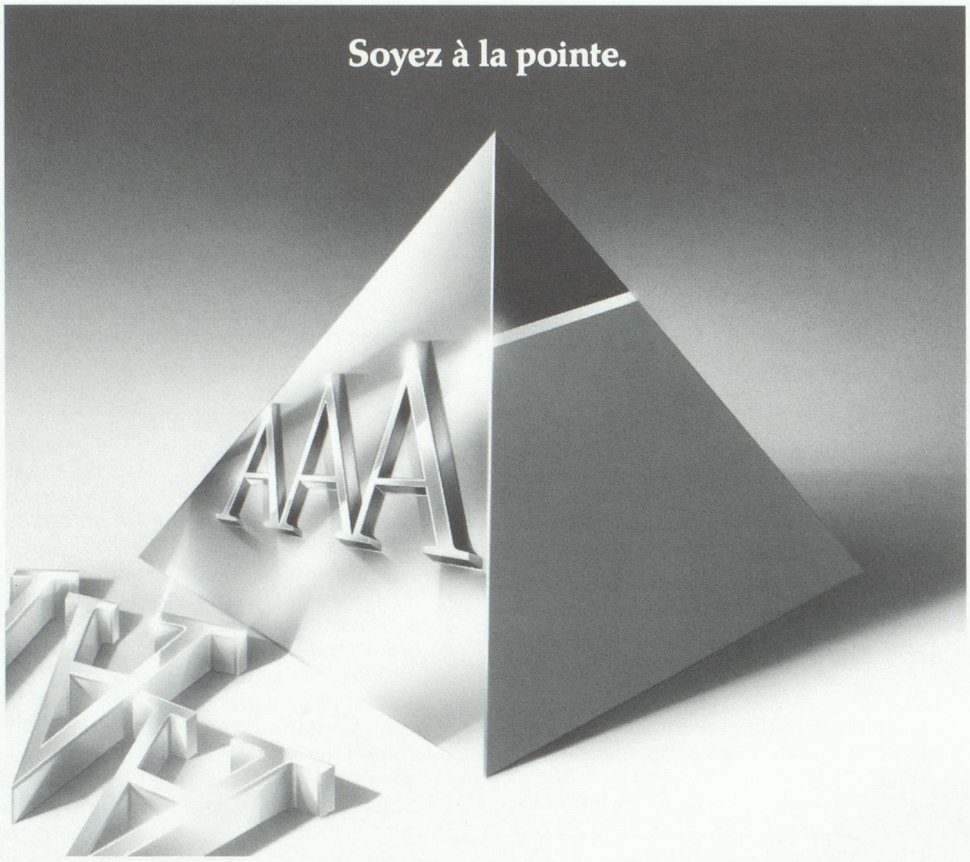

Zurich (Siège central) · Abu Dhabi · Atlanta · Beijing · Beyrouth · Bogotá · Buenos Aires · Le Caire · Calgary · Caracas · Chicago · Francfort · Fürth Guernsey · Hong Kong · Houston · Johannesburg · Londres · Los Angeles · Luxembourg · Manama (Bahrain) · Melbourne · Mexico City · Miami Monte Carlo · Montréal · Munich · Nassau (Bahamas) · New York · Nuremberg · Osaka · Panama · Paris · Rio de Janeiro · San Francisco · São Paulo Singapour · Stuttgart · Téhéran · Tokyo · Toronto · Vancouver

Faites du Crédit Suisse votre partenaire bancaire international «AAA».

Votre partenaire bancaire international, le Crédit Suisse, peut vous apporter une combinaison unique de ressources, de contacts et de savoir-faire fondée sur notre tradition d'excellence depuis 130 ans.

Avec le Crédit Suisse, vous bénéficierez des ressources globales de notre groupe, dont le Crédit Suisse First Boston, et de notre réseau de plus de 50 points d'appui sur les 5 continents.

En fait, le Crédit Suisse est une des banques qui a la plus haute capitalisation dans le monde. Les «AAA» qu'il a reçus pour ses dettes à long terme est une distinction attribuée seulement à quelques banques dans le monde. De plus, pour ses engagements à court terme, le Crédit Suisse a été évalué A1+/P1.

Quels que soient vos besoins dans les opérations bancaires internationales, vous trouverez au Crédit Suisse la solidité et la créativité que vous pouvez attendre d'une banque reconnue comme un des leaders mondiaux du service financier.

Soyez à la pointe: nous vous y aidons.

CREDIT SUISSE
CS

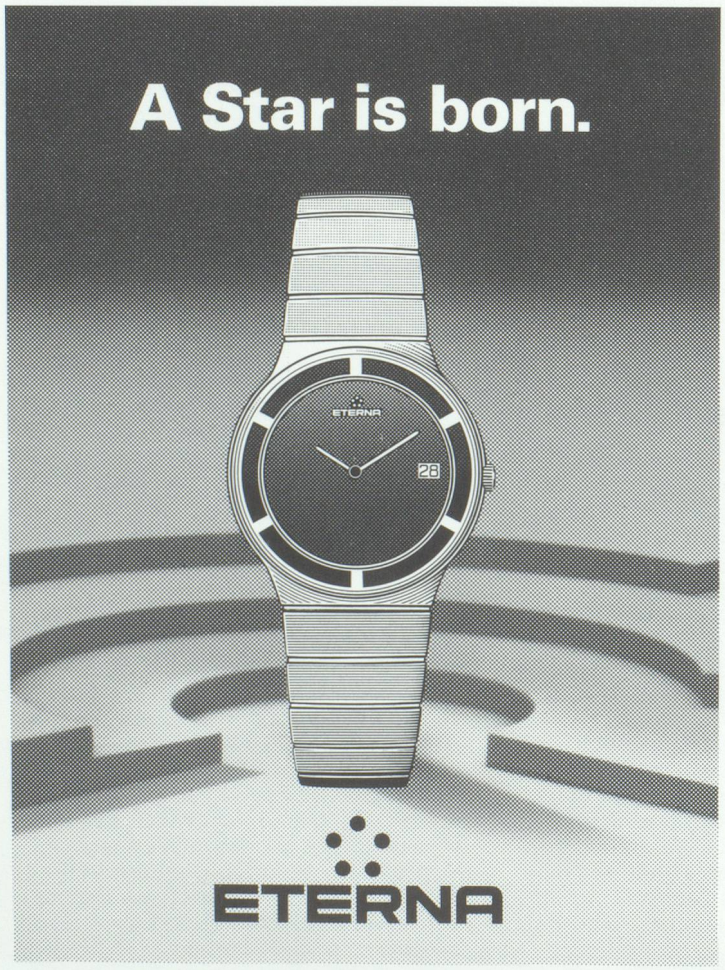

INDUSTRIELS !

INSTALLEZ VOTRE ENTREPRISE DANS LE CANTON DE VAUD ENTRE LES LACS LÉMAN ET DE NEUCHÂTEL.

CONFIEZ VOTRE ÉTUDE À L'OVCI SPÉCIALISTE EN IMPLANTATIONS NOUVELLES (INNOVATIONS, DIVERSIFICATION, FISCALITÉ, MAIN-D'ŒUVRE, ACQUISITIONS DE TERRAINS OU D'IMMEUBLES INDUSTRIELS).

OVCI

Office Vaudois pour le développement
du Commerce et de l'Industrie
Av. Villamont 17
1005 **LAUSANNE** Tél. (021) 23 33 26

Le fondateur du Crédit Suisse

Le contexte financier français et franco-américain rejaillira sans doute sur la vocation financière du fondateur du Crédit Suisse, Alfred Escher, né en 1812. Alfred Escher, en effet, est le fils de Heinrich, collaborateur de la banque Hottinguer à Paris, puis représentant de celle-ci aux États-Unis. Il était fréquent à l'époque que les banques diversifient leurs activités dans le commerce. Chez Hottinguer, on s'était spécialisé dans le commerce maritime et la banque possédait sa propre flotte. Or c'est grâce à celle-ci et aux relations d'affaires nouées par Heinrich Escher en Amérique que fut assuré l'approvisionnement de Paris en blé pendant la disette de 1816.

Le rôle des banquiers suisses et leur renommée, aussi bien comme financiers qu'à la tête de lourdes responsabilités monétaires, est d'autant plus remarquable qu'avant 1850 la Suisse n'avait encore pas de monnaie nationale unique et que c'est seulement en 1907 qu'une Banque Nationale investie du monopole d'émission fut créée. Ce n'est donc pas grâce aux mérites d'une politique monétaire particulièrement exemplaire de leur patrie que ces hommes de la finance ont accédé aux plus hautes charges. Peut-être l'absence de richesse naturelle dans leur pays leur a-t-elle appris davantage sur les mécanismes fondamentaux de l'économie et du comportement des hommes que tous les exemples de gestion de l'abondance offerts à leur esprit. C'est sans doute grâce à tous ces financiers suisses de France que la Suisse de 1850 a finalement choisi le Franc comme unité monétaire nationale de préférence au Florin proposé par les milieux politiques plus proches des États d'Allemagne du Sud.

Rossier, Nestlé et Escher

Parmi les grands anciens, citons encore les deux Vaudois Ernest Méja et Benjamin Rossier qui, en 1894, fondèrent la « Banque suisse et française » devenue Crédit commercial de France en 1917. Méja et Rossier reprirent l'ancienne succursale française de la Banque fédérale (aujourd'hui intégrée à l'Union de banques suisses) et leur banque eut l'appui notamment de la Banque commerciale de Bâle, de la Société de Banque Suisse ainsi que de la Banque fédérale.

En de nombreuses circonstances, les banquiers suisses de Paris ont apporté leur concours à l'économie et aux entreprises suisses. L'un des exemples les plus frappants est le rôle joué par Benjamin Rossier lors du difficile rapprochement de Nestlé avec l'Anglo-Swiss condensed milk de Cham. Les deux sociétés qui s'étaient livrées une concurrence acharnée au niveau international ne parvenaient pas à s'entendre sur les termes d'une union qui pourtant était de leur intérêt à toutes les deux. C'est grâce aux efforts conjoints de Benjamin Rossier et de Wihelm Escher (fils d'Alfred), directeur général du Crédit Suisse, que finalement, en 1905, un terrain d'entente fut trouvé et que la fusion – déterminante pour l'avenir du groupe alimentaire – put se faire.

La Deuxième Guerre mondiale et le resserrement des réglementations françaises ont contribué à décimer les banques appartenant à des familles suisses dans ce pays. Sans doute, le monde et les métiers de la finance avaient-ils changé et le clivage créé par la loi du 2 décembre 1945 entre banques de dépôts et banques d'affaires rendait-il plus difficile les conditions de travail des établissements en mains étrangères. Certes, aux débuts des années cinquante, l'on trouve encore une poignée de banques suisses à Paris, parmi lesquelles il faut citer Rueff, Steen Jenny, Odier Bungener, Guiard et Reber. Mais exception faite d'Odier, Bungener, Courvoisier (O.B.C.), nationalisée en 1981, ces anciennes raisons sociales ont disparu.

Vers le retour des Suisses

Parmi les éléments qui pourraient inciter les banques suisses à se rapprocher géographiquement de la clientèle française, l'ampleur des échanges commerciaux portant sur des flux cumulés de 57 milliards de francs français (1985) et le tourisme (environ 15 milliards dans les deux sens) entrent évidemment en ligne de compte. Ces échanges sont d'ailleurs traditionnellement excédentaires au bénéfice de la France, à hauteur de 16 milliards pour le commerce et d'une dizaine de milliards pour le tourisme (1985). En plus, il faut rappeler l'importante interpénétration financière des participations, ainsi que la présence en France de nombreuses filiales d'industries suisses dont l'exportation vers des pays tiers s'est chiffrée à 6,7 milliards de francs français en 1985.

Ces chiffres montrent à eux seuls l'importance des échanges humains et économiques entre les deux pays. Il en va de même des relations financières proprement dites. Les créances françaises à court terme sur la Suisse étaient de 43,8 milliards de francs français fin 1983 et de 51,2 milliards fin 1984 alors qu'en même temps les engagements français vis-à-vis de la Suisse sont passés de 103,8 à 134,2 milliards dégageant des engagements nets français de 61,0 milliards fin 1983 et 82,8 milliards un an plus tard.

Ce sont là des données qui pourraient jouer un rôle non négligeable pour les banques qui ont à décider de l'éventualité d'une présence physique sur la place de Paris. Dans la perspective d'une reprise des affaires, il est permis de penser que les milieux d'affaires français apprécieraient les services que l'expérience et la réputation bancaires suisses pourraient leur offrir sur place.

Bien des éléments plaident aujourd'hui en faveur d'une présence plus marquée et plus étendue des banques suisses en France. Bien entendu, celle-ci devra répondre aux besoins actuels de la clientèle et tenir compte de l'évolution des affaires en France. Mais ce sont là des conditions dont les éventuels postulants à une « place » en France tiendront compte d'eux-mêmes. Leur décision en faveur d'une implantation directe dépendra pour une large part de l'évolution de la politique bancaire française. La dérégulation déjà bien avancée, le desserrement de la politique du crédit, la suppression de la devise-titre, le démantèlement du contrôle des changes et la privatisation des entreprises (bancaires et non bancaires) sont autant de signes favorables dont les milieux bancaires suisses se réjouissent. Leur confirmation et leur passage dans les faits, voire dans les textes rendra à la place financière française le rôle auquel elle est en droit de prétendre aux côtés des autres centres financiers internationaux. De toute évidence, les milieux bancaires suisses ne peuvent que se féliciter de cette perspective et souhaiter qu'elle devienne réalité.

CRÉDIT SUISSE (FRANCE)

Filiale à 100 % du Crédit Suisse de Zürich (Groupe bancaire d'importance mondiale, côté AAA, 12 000 personnes, 88 milliards de francs suisses de total de bilan).

Date de création : 1980 **Personnel :** 70

Statut : Société anonyme de droit français. Banque de dépôts habilitée à traiter toutes les opérations de banque, nationales ou internationales. Intermédiaire agréé.

Activité : Banque tournée vers les opérations commerciales, industrielles, financières et de trésorerie.

Services : Comptes à terme, bons de caisse et placements sur l'Euro-marché – Change, transferts et opérations de trésorerie – Crédits documentaires et lettres de garantie – Financements à court ou moyen terme en toutes devises – Mise en rapport avec les autres entités du Groupe Crédit Suisse pour les prestations non directement gérées à Paris.

Total du bilan : 3 milliards de francs français.

Direction :
Président : Max Kopp, Directeur Général du Crédit Suisse de Zurich.
Directeur Général : Vahé Jazmadarian.
Directeurs : Rodolphe de Planta, Jean Delcourt.

Coordonnées :
92, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France.
Téléphone : (1) 45 62 29 56.
Télex : CSF A 642223 F.
Telfax : 45.61.07.99.